

Regime fiscal expatriés et protection sociale

Par **LEOANDREA**, le **22/04/2010** à **10:10**

Bonjour,

Ma soeur et son mari souhaitent s'expatrier en Italie étant juriste de formation ils m'ont demandé de l'aide mais je dois avouer que je m'y perd un peu.

Il est clair que leur revenus en Italie seront imposables dans ce pays.
Les loyers qu'ils encaisseront suite à la mise en location de leur appartement en France feront l'objet d'une déclaration et d'une taxation en France.

Normalement, la CSG et RDS sur les revenus immobiliers ne sont pas dues par les expatriés mais j'ai lu qu'il pourrait exister une taxation forfaitaire sur ces revenus, pourriez-vous m'indiquer dans quels cas cela a t il lieu d'etre?

Par ailleurs, ils voudraient savoir quel en sera du régime de Sécurité Sociale et des prestations sociales de la CAF (ils ont trois enfants).

J'espère avoir été assez détaillée dans mes demandes.
Merci par avance.